

Un Fonds Régional de Promotion de la petite irrigation, d'un montant de 60 milliards de F CFA, sera créé en vue de financer les projets nationaux et les actions d'accompagnement du CILSS. Ce fonds sera logé au sein du Secrétariat Exécutif du CILSS. Ses modalités et procédures de gestion seront présentés dans un manuel spécifique.

Critères d'éligibilité des projets au Fonds

Pour avoir accès au fonds, les projets nationaux seront soumis à 14 critères d'éligibilité au nombre desquels :

- ◇ être en cohérence avec les politiques des États (du CILSS) en matière de développement de l'irrigation et s'intégrer dans les priorités du cadre stratégique de sécurité alimentaire durable,
- ◇ se situer dans le cadre de la promotion de la petite irrigation,
- ◇ contribuer à la réduction de la vulnérabilité des populations (sécurité alimentaire et création d'emplois et de revenus),
- ◇ avoir un impact positif sur les conditions économiques et sociales des groupes vulnérables (femmes, jeunes...).

D'ores et déjà 85 projets de développement de la petite irrigation ont été présentés par les pays du CILSS : Burkina : (11), Cap-Vert (4), Gambie (3), Guinée-Bissau (6), Mali (21), Mauritanie (9), Niger (10), Sénégal (15), et Tchad (6). Une fiche de projet détaillée a été élaborée pour chaque projet présenté.



Organisation du PRADPIS

AU NIVEAU RÉGIONAL

- ◇ Le Comité Régional de Pilotage (CRP) : il sera composé des représentants du CILSS, des autres OIG (UEMOA, ALG, CEDEAO), des bailleurs de fonds et des réseaux régionaux d'acteurs (Plate-Forme Paysanne, REFESA, INTERFACE, etc..). Ses attributions seront définies dans un manuel de procédures dûment rédigé et agréé par toutes les parties prenantes.
- ◇ La Cellule Technique Régionale (CTR) : elle sera chargée de la coordination, du suivi et de l'animation du Programme.
- ◇ Les Opérateurs Publics et Privés : ils seront chargés de l'exécution du programme des bases contractuelles

AU NIVEAU NATIONAL

- ◇ Le Comité Technique National (CTN) : il sera composé du Secrétaire Permanent du CONACILSS et des représentants des services techniques nationaux dans le domaine du développement rural, ainsi que des représentants des organisations nationales de producteurs.
- ◇ Le Point focal du dossier maîtrise de l'eau
- ◇ Les Unités de Gestion des Projets
- ◇ Les Opérateurs Publics et Privés

Secrétariat Exécutif
03 BP 7049—Ouagadougou 03
Tél : +226 37.41.25/26
Fax : +226 37.41.32
E-Mail : cilss@cilss.bf
Site Web : cilssnet.org

Le montage du PRADPIS a bénéficié de l'appui technique et financier de la FAO



Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel



Programme Régional d'Appui au Développement de la Petite Irrigation dans une perspective de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire au Sahel (PRADPIS)



Le Développement de la petite irrigation : Un défi pour le Sahel

Depuis 1973, date de la création du CILSS, le Sahel lutte efficacement contre les effets de la sécheresse et la désertification. Et pourtant, malgré des progrès significatifs; les pays sahéliens restent toujours soumis aux défis de la désertification et de l'insécurité alimentaire.

C'est pourquoi, sur décision de la 30^{ème} session (avril 1996) du Conseil des Ministres du CILSS une réflexion sur le Sahel au 21^{ème} siècle ("processus Sahel 21") a été lancée et a abouti à la formulation de cinq (5) priorités.

En Novembre 2000, le 13^{ème} Sommet des Chefs d'État du CILSS a adopté le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté (CSSA), une traduction opérationnelle du processus Sahel 21, qui accorde une position centrale à la maîtrise de l'eau : passage obligé pour la réduction durable de l'insécurité alimentaire au Sahel. Fort de cela, et soucieux de pousser le CILSS vers des actions concrètes, la 37^{ème} Session du Conseil des Ministres du CILSS (Décembre 2002) a recommandé l'élaboration et la mise en œuvre, d'un Programme Régional d'Appui au Développement de la Petite Irrigation dans une perspective de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire au Sahel (PRADPIS).

La finalité du PRADPIS est de « maîtriser l'eau pour une agriculture productive, diversifiée et durable dans une perspective de réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté au Sahel ».

Le Sahel est caractérisé par :

- ◇ une pluviométrie peu abondante mais des ressources en eau appréciables (ressources en eau par habitant varient de 15238 m³/habitant/an en Guinée Bissau à 396m³/habitant/an au Niger)
- ◇ une population jeune et rurale en croissance et urbanisation rapide (100 millions en 2025 dont 50% en ville)
- ◇ une population à 40% pauvre et en insécurité alimentaire.



Structure globale du PRADPIS

L'objectif général du PRADPIS est «La valorisation optimale des ressources naturelles dans le cadre de la gestion durable des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux ». Il est structuré autour de deux composantes : la Composante Nationale(Objectif Spécifique OS1) et la Composante Régionale(Objectif Spécifique OS2)

Objectif Spécifique 1 (OS1) Valorisation des ressources hydrauliques les plus accessibles pour la réduction de la vulnérabilité des populations locales

Résultat 1 : les équipements et infrastructures facilement maîtrisables par les populations locales sont renforcés

Résultat 2 : l'intensification et la diversification sont assurées sur les espaces aménagés



Objectif Spécifique 2 (OS2) : La valorisation des expériences nationales, régionales et internationales probantes dans le domaine de la petite irrigation.

Résultat 1 : la synthèse et la diffusion des expériences des pays sahéliens et de l'expérience internationale dans le domaine de la petite irrigation sont assurées

Résultat 2 : les capacités des acteurs institutionnels sont renforcées et le programme mis en œuvre de façon harmonieuse,

Impacts attendus du PRADPIS

Impacts attendus dans les Pays du Sahel

- ◇ une meilleure connaissance des contraintes et potentialités du secteur maîtrise de l'eau
- ◇ Un meilleur accès des populations aux ressources en eau pour la Petite Irrigation
- ◇ Une meilleure valorisation des ressources en eau pour la Petite Irrigation
- ◇ Une gestion plus performante des périmètres des zones aménagées

Impact général attendu

- ◇ Réduction de 50% du niveau d'insécurité alimentaire des populations des zones concernées par les projets de petite irrigation ;
- ◇ Réduction de 25% du degré de pauvreté des populations des zones concernées par les projets de petite irrigation.

